

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

-----  
**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 25.12.2024  
Convocation faite  
Le 11.12.2024**

**Délibération  
N°2024-12-246**

**Cession par la CCARM  
à la société CASA BOIS  
ARDENNES de la parcelle  
AW 316 située sur le PACOG**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 17 décembre 2024**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2024-12-207, excepté au point n°2024-12-239), Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>me</sup> Dominique FLORES, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ (à partir du point n°2024-12-233, excepté au point n°2024-12-239), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M<sup>me</sup> Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-12-206, excepté au point n°2024-12-239), M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA jusqu'au point n°2024-12-206 et au point n°2024-12-239), Pascal GILLAUX (à partir du point n°2024-12-220, excepté au point n°2024-12-239), M<sup>me</sup> Magali CAPLET, M. Eric GUERINY, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX, jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), M<sup>mes</sup> Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Isabelle FABRE, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS, jusqu'au point n°2024-12-232 et au point n°2024-12-239), M<sup>mes</sup> Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M. Eric VISCARDY, jusqu'au point n°2024-12-205 et au point n°2024-12-239), M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT), M. Jean-Luc GRABOWSKI.

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

La Communauté de Communes est propriétaire d'une parcelle de terrain sise Commune de GIVET sur le Parc d'Activités Communautaire, figurant au cadastre section AW n°307,

La société GP INVEST BOIS ET NATURE est une société belge dont l'objet social est l'importation et la vente de chalets en bois empilé. Elle est en activité depuis 20 ans sur le territoire belgo-luxembourgeois. Cette société souhaite étendre son activité et sa gamme de produits, et développer sa clientèle sur le territoire français,

Considérant la volonté de M. GUYAUX de faire de son installation à Givet un centre logistique de distribution et de présentation de ses produits et d'acquérir un terrain sur le PACOG pour y implanter son activité et notamment y construire un bâtiment commercial,

Vu l'avis des domaines en date du 9 décembre 2024 estimant à 5 € le m<sup>2</sup> la valeur vénale des terrains,

Considérant un prix de 8 euros le m<sup>2</sup>, conformément à la délibération n°2021-11-211 du 17 novembre 2021, révisant les tarifs de vente des terrains du PACOG,

Vu la délibération n°2024-06-124 du 05 juin 2024 approuvant le principe de vente d'un terrain d'environ 5 000 m<sup>2</sup> sur le PACOG pour un prix de 40 000 €, soit un prix de vente de 8 € le m<sup>2</sup>,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** la vente de la parcelle AW 316, telle que nouvellement créée et désignée par le document modificatif parcellaire cadastrale, pour un prix de 8€/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente hors taxe de 40 000 € TVA en sus,

\* **donne délégation** au Président pour signer tous documents afférents à la vente.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

